

Commission Livre et lecture publique

12 février 2009

SYNTHESE

Présents :

Pascale Bonin, Gérard Chambon, Simone Faulhaber, Marie-Thérèse François-Poncet, Karine Gloanec Maurin, Françoise Gourbeyre, Véronique Guyonnaud, Alain Rouxel

Alain Rouxel : De nombreux adhérents souhaitent faire partie de la Commission. Elle compte 25 participants, ce qui constitue un réseau de base important (espérons que nous mobiliserons encore davantage de monde par la suite...). Les personnes intéressées sont, en majorité, des élus, avec une grosse minorité de professionnels – ce qui comporte quelques risques. Car sur le principe, c'est à nous d'inviter les professionnels.

L'idée de base du fonctionnement est la suivante : 2 réunions par an (ou 3, si l'actualité l'exige). Sinon, pour ce qui est des décisions, on fonctionnera dans le cadre du Bureau. Ou bien par Internet.

Cette affluence est symptomatique du fait que, dans beaucoup de villes, il y a une méconnaissance du secteur de la lecture publique par les élus. La lecture publique est considérée comme quelque chose qui marche tout seul – comme une routine – alors que ce secteur, bien au contraire, concerne tous les enjeux culturels de demain. Nous sommes à un moment crucial : la révolution numérique bouscule tout particulièrement les politiques de la lecture publique. Il nous faut populariser l'idée que les élus doivent s'en préoccuper.

Marie-Thérèse François-Poncet : A l'Ecole nationale d'application des cadres territoriaux (ENACT) de Nancy, ils s'interrogent beaucoup sur la réforme des métiers des bibliothèques – en particulier pour ce qui est du catalogue – et souhaitent qu'un dialogue s'instaure avec les élus pour comprendre comment ils doivent exercer leurs responsabilités. Souvent, en effet, face aux professionnels, les élus n'arrivent pas à faire valoir leurs positions propres. Quoi qu'il en soit, l'ENACT a un profond désir de rencontrer les gens de la FNCC et de travailler avec la Fédération. L'ENACT a besoin de la parole des élus.

Alain Rouxel : Oui. C'est une demande à prendre en considération. Il y a deux cas. D'une part les bibliothécaires complètement formés (qui considèrent n'avoir besoin de personne) et, d'autre part, des plus jeunes qui se plaignent du désintérêt des élus. Et c'est vrai que la question des rapports entre bibliothécaires et élus est cruciale.

Comment allons-nous travailler au sein de cette Commission ? Plusieurs sujets urgents se présentent : le numérique, le droit d'auteur, la loi Lang sur le prix unique du livre (qui doit être modernisée face à l'arrivée imminente du livre numérique et à l'impact de la distribution en ligne – les distributeurs, comme Amazon.com, ont obtenu le droit de ne pas faire payer les frais de port, ce qui les met en situation favorable dans la concurrence avec les librairies classiques). Il y a également la question du droit d'auteur (dans le cadre des bibliothèques) pour la musique et le cinéma.

La question de la loi Lang sera l'objet d'un rendez-vous avec Hervé Gaymard.

Un autre volet de nos travaux s'articule autour de la filière du livre. Il y a là question du label LIR (Librairie indépendante de référence), un projet, inspiré des cinémas "art et essai", très intéressant mais coûteux pour les collectivités, ainsi que celle de l'évolution nécessaire du fonctionnement et des missions des bibliothèques. Certains, en effet, pensent que c'est fini. Nous sommes certes à un tournant... Mais il y a des possibilités de développement très important du rôle des bibliothèques. Il faut que nous y réfléchissions. Les bibliothèques sont des lieux de culture mais aussi d'information, de formation et d'auto formation. Par ailleurs, elles contribuent fortement à générer du lien social.

Marie-Thérèse François-Poncet : La bibliothèque de Limoges, par exemple, est un centre de vie extraordinaire ! Elle irrigue tout le Limousin. Il y a là un schéma très différent du schéma classique des bibliothèques – celui d'un véritable service public. C'est la gratuité totale. Et elle est ouverte le dimanche et le soir, ce qui permet un vrai accueil de la population. D'où vient ce succès ? Des horaires d'ouverture ? Il faut que nous explorions cela...

Gérard Chambon : Dans le Val-de-Marne, on a ré-informatisé les fonds, ce qui a "boosté" les choses. On a aussi réaffirmé, politiquement, que la défense du livre et de la lecture publique est un enjeu fondamental. Parallèlement, nous avons travaillé à l'élargissement des horaires d'ouverture, notamment en "nocturne" – jusqu'à 19 heures. Ce n'est pas énorme, mais cela représente déjà 12 heures d'ouverture supplémentaires (sur quatre sites). Il y a aussi des animations, des débats (un, par exemple, sur le "créationnisme", qui a attiré 120 personnes). Et puis un salon municipal du livre. Il faut travailler en contact étroit avec les personnels et montrer que l'élu ne prend pas les bibliothèques comme un truc ringard...

Alain Rouxel : Autre question, plus circonscrite, celle des conservateurs d'Etat. Cela concerne 75 villes. Et puis celle de l'évaluation, ce qui aussi à voir avec la manière dont les bibliothèques vont évoluer et prendre en charge la presse, les médias, Internet, etc. Est également posée la question du personnel qualifié (et, de ce point de vue,

l'élargissement des horaires d'ouverture est liée à la question de la formation du personnel : qui assurera l'ouverture les dimanches et les soirs ?)

L'Ecole supérieure nationale des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSIB) à Lyon m'a demandé ce que pensait la FNCC de l'ouverture le dimanche... A titre personnel, j'ai répondu que, dans les centres-villes, on a constaté que le dimanche était le jour le plus fréquenté..., que c'était le jour du public familial et des publics qui viennent de loin... C'est ainsi, avec aussi les ouvertures en nocturne, qu'on peut faire des bibliothèques de vrais lieux de vie, des outils du lien social.

Marie-Thérèse François-Poncet : Ici se pose la question du droit des élus à imposer des modifications des horaires d'ouverture. C'est une question très pratique : faut-il forcément procéder par consensus ?

Alain Rouxel : Pour ma part, je pense que c'est un travail dans la longueur, un travail de conviction...

Gérard Chambon : Il faut expliquer que la municipalité souhaite une politique plus favorable aux usagers et que, dans cette perspective politique, une réorganisation des horaires d'ouverture est nécessaire... Il est également important de travailler en transversalité avec les différents services culturels. Alors, on s'aperçoit que, sur un ou deux projets – avec un festival, le conservatoire, le cinéma... – il existe des possibilités. Peu à peu, les gens qui viennent ici vont là...

Pascal Bonin : A Saint-Sébastien-sur-Loire, on croise les projets avec tous les services. Ce travail en transversalité débloque les choses...

Alain Rouxel : Pour ce qui est des temps d'ouverture, à Rennes, par exemple, ils ont mené un travail remarquable à l'occasion de la création d'une nouvelle bibliothèque, avec beaucoup de recrutements. Puis ils ont entrepris de convaincre, les syndicats, notamment. Cela a duré deux ans. Maintenant, un dimanche sur cinq, c'est un permanent qui assure l'ouverture. Ces permanents encadrent par ailleurs des étudiants des métiers du livres (engagés en vacataires) pour les autres dimanches. Cela fonctionne assez bien.

Marie-Thérèse François-Poncet : On devrait faire une enquête auprès des élus inscrits à la commission sur leurs questions, leurs attentes...

Décision est prise de faire cette enquête.

Gérard Chambon : Un autre aspect qui me paraît important est le travail avec les librairies de la ville. Par exemple, on les invite pour certaines activités – et ils apportent alors leur propre réseau – en leur offrant la possibilité de présenter leurs catalogues, de vendre... En Val-de-Marne, on a ainsi trois ou quatre librairies avec lesquelles on travaille. C'est grâce à elles qu'on a eu tant d'affluence pour le colloque sur le créationnisme.

Françoise Gourbeyre : Oui. On a tout intérêt à s'entendre avec les librairies, généralistes ou spécialistes. Cela étant, à Saint-Etienne, il y a un problème, de ce point de vue... Nous avons une manifestation, la Fête du Livre, qui soutient les librairies. Mais je connais beaucoup de petits éditeurs qui ont énormément de mal à s'en sortir... Il y a aussi des bouquinistes qui meurent à cause d'Internet. Comment agir ici de manière équitable ? A la Fête du Livre viennent des milliers de spectateurs. La mairie apporte 650 000 euros. Mais on me dit que cette subvention va directement dans les caisses des libraires... Il faut dire que cette manifestation a été créée il y a 25 ans par une librairie.

Alain Rouxel : Je sais qu'à Rennes-métropole, Alain Cocquart mène une politique active vis-à-vis des éditeurs... Mais c'est un secteur commercial où il est difficile que la puissance publique intervienne. L'une des solutions est l'achat de livres aux éditeurs par la collectivité.

Gérard Chambon : Chez nous, nous offrons des livres aux nouveau-nés et aux jeunes mariés...

Karine Gloanec-Maurin : Une autre possibilité est liée à la loi qui autorise les collectivités à bloquer l'augmentation de loyers... Mais il faudrait vérifier (sur ce point, on pourrait se renseigner auprès du sénateur d'Indre-et-Loire Yves Dauge...).

*

Alain Rouxel : Pour en revenir au travail de la Commission. Nous allons donc mettre en œuvre le projet d'enquête auprès des élus inscrits à la Commission. Il faudrait aussi que le Centre de formation de la FNCC organise une session sur la lecture publique. A envisager également, un séminaire de réflexion qui regrouperait 30 à 50 élus, avec des intervenants. Que ce soit un lieu de débat, non pas un colloque.

Simone Faulhaber : Ce pourrait être le thème d'un CA...

Karine Gloanec-Maurin : Oui. Peut-être de celui qui aura lieu à Saint-Brieuc.

Françoise Gourbeyre : Je voudrais vous proposer d'organiser cela la veille de La Fête du Livre, à Saint-Etienne, le 22 octobre. A cette date, aussi, la Cité du Design aura juste été inaugurée...

Le principe est accepté. A confirmer.

Alain Rouxel : Voici les principaux dossiers en cours :

- Les bibliothèques classées et l'avenir des Conservateurs d'Etat (ici, voir le compte-rendu de la mission des Inspecteurs d'Etat pour la Direction du livre et de la lecture). Nous avons eu une réunion très intéressante avec sept fonctionnaires. Aujourd'hui, l'Etat va envoyer des "binômes" (un inspecteur général + quelqu'un de la DLL) de ville en ville – ils iront d'abord à Lyon, puis à Grenoble – pour voir quelles bibliothèques ont des projets nécessitant la présence de conservateurs d'Etat. Une des difficultés de ce dossier tient à ce que ces conservateurs sont souvent directeurs des bibliothèques : on ne peut pas les supprimer, mais il reste le problème de leur faire accepter d'être placés sous autorité municipale... L'idée, à terme, est d'aller vers une situation où les directeurs ne seraient pas des conservateurs d'Etat. Quant à la position de la FNCC, elle a consisté à tâcher que le système de détachement de conservateurs d'Etat soit maintenu pour les petites villes.
- Nous avons eu une rencontre avec Serge Lagauche, sénateur et membre du Conseil du livre. Il est très attaché à la défense du droit d'auteur mais en estimant qu'il ne faut pas se placer dans une position seulement bi-frontale.
- Nous avons demandé une rencontre avec Benoît Yvert et Nicolas Georges (respectivement directeur et directeur adjoint du Centre national du Livre – CNL), au plus tôt en juin ou à l'automne.
- Pour ce qui est de la loi "Création et Internet", nous allons soutenir la proposition d'un amendement de l'IABD (Interassociation archivistes, bibliothécaires, documentalistes) pour clarifier dans la loi la possibilité de mettre en consultation des copies d'œuvres protégées. Donc une lettre, si possible conjointe avec l'AMF.
- Il faudrait aussi regretter officiellement le fait que la manifestation "Lire en fête" soit annulée cette année et repoussée en mars (c'est-à-dire en même temps que la Semaine de la langue française et que le Salon du livre).
- Il faudrait également que la présidente de la FNCC évoque le volet de la lecture publique – surtout les questions des filières et de l'observation – lors de ses rencontres avec les autres associations d'élus (AMF, ADF, ARF, AMGVF).
- Il y a aussi la question du label LIR, et de savoir si les conditions d'obtention d'un tel label seront larges ou, au contraire, très restrictives et fermées. Pour ma part, je préférerais un label large, pas trop haut de gamme. A l'instar de ce qui se pratique pour les salles "art et essai". Et il ne faudrait pas que les critères soient les mêmes selon les lieux, en ville ou à la campagne (ici, Vincent Rouillon se propose de transmettre à la Commission les critères, très précis, proposés par Antoine Gallimard dans son rapport sur les librairies indépendantes).
- Dernier point : le travail avec les associations de bibliothécaires. Il faudrait en particulier organiser une rencontre avec l'IADB.
- Prochaine réunion de la Commission livre et lecture publique en septembre.

*

Véronique Guyonnaud : Juste une question pour terminer. Comment se fait-il que sur les 25 inscrits à la Commission, aucun ne soit présent aujourd'hui ? On peut difficilement faire vivre une commission de cette manière-là...

Marie-Thérèse François-Poncet : Je voudrais revenir sur le questionnaire aux élus inscrits. Je pense qu'il ne faut pas qu'il y ait plus de cinq questions, cinq suggestions de sujets.

Alain Rouxel : A propos de l'absence des élus inscrits... Le temps de la commission est un temps fort, un temps où l'on discute d'un certain nombre de questions avec les élus présents. Après, il y a le temps de l'information.

Karine Gloanec-Maurin : Oui. Je crois qu'il faut distinguer le temps fort du moment de la commission et de l'action de ses responsables et celui de l'information plus large. Ce sont là les deux facettes du travail des commissions – leurs réunions ne sont pas seulement un moment de rencontre...

Françoise Gourbeyre : Pour ma part, je prends un peu la locomotive en marche... Vous, vous êtes déjà au cœur de cette réflexion. En ce qui me concerne, j'accède juste à la responsabilité d'élue – une nouvelle élue et, de surcroît, nouvelle à la FNCC – et tous les sujets m'intéressent. J'ai vraiment trouvé ici matière à réflexion et des réponses à des questions que je me posais.

Alain Rouxel : C'est vrai que parfois, en tant que président de commission, on peut douter de soi. Parfois il y a quatre ou cinq personnes, parfois une vingtaine...

Karine Gloanec-Maurin : Peut-être faudrait-il retenir comme principe qu'à chaque réunion de commission il y ait une personne de l'extérieure qui soit invitée.

*Compte-rendu rédigé par
Vincent Rouillon, le 10 mars 2009*